AÏN DEFLA

Arrestation de 2 faux-monnayeurs

Les éléments de la BRI viennent de procéder à l'arrestation de deux ressortissants africains, un Malien âgé de 28 ans et un Guinéen de 36 ans. En plus de leur séjour illégal en Algérie, ces derniers se livraient à des activités de faux-monnayeurs et arnaquaient les citoyens.

Selon des sources policières, c'est après le dépôt de plainte d'un citoyen que la Brigade de recherches et d'investigations de Aïn Defla a entamé une enquête qui va la conduire à mettre fin aux activités néfastes de ces deux individus. Selon les déclarations du plaignant, il avait été abordé par les deux mis en cause, qui ont prétendu détenir à Alger un coffre-fort contenant 40 millions d'euros provenant de l'aide financière au Mali envoyée par la communauté européenne et qu'il leur fallait 40 millions de centimes en dinars pour pouvoir le récupérer, un coffre qui contenait des coupures imprimées mais qui nécessitaient un réactif spécial pour se révéler en vraie monnaie et que ce réactif était en leur possession.

La cupidité et l'appât du gain facile ont poussé le plaignant à leur avancer les 40 millions de centimes. En échange, les deux malfrats lui ont confié, en guise de bonne foi, le coffre. Prétendant la crainte de se faire épingler, ils ont donné rendez-vous au plaignant à Bordj-Emir-Khaled pour procéder au traitement des coupures et en faire des vraies, en euros.

Rendez-vous est donc pris à Bordj-Emir-Khaled pour cette opération, à l'issue de laquelle le plaignant allait récupérer son avance mais en euros. C'est à ce moment que les agents de la BRI ont intervenu et ont interpellé les deux trafiquants. La suite de l'enquête a révélé que les deux ressortissants étrangers se trouvaient en situation d'immigration clandestine en Algérie. Les deux mis en cause ont été déférés au parquet de Khemis Miliana dimanche dernier. Après avoir été entendus par le procureur de la République, les deux accusés ont été placés en détention provisoire.

Karim O.

OUM-EL-BOUAGHI

Identification et arrestation des voleurs de téléphones portables

Selon la cellule de communication de la Sûreté de wilaya, nous avons appris que les éléments de la police judiciaire de Aïn Kercha, une daïra de l'ouest du chef-lieu de wilaya, ont réussi, suite à une plainte déposée par un citoyen faisant état du vol de son magasin, à arrêter les auteurs du vol.

PH. DR.

Les faits de cette affaire remontent, selon le communiqué, au 23 du mois en cours lorsqu'un commerçant de téléphones portables se présenta au niveau du commissariat de police pour porter plainte contre des inconnus ayant visité et cambriolé par effraction de nuit son magasin situé au boulevard Aref-Ali pour s'emparer d'un lot de téléphones portables et autres accessoires.

Les policiers chargés de l'enquête ont réussi, dans la même journée, à intercepter vers 22 h le prénommé R.A.D., âgé de 19 ans, et son complice A.K. 19 ans.

Conduits dans les locaux du commissariat, les deux voleurs sont passés aux aveux et ont reconnu être les auteurs du vol tout en dénonçant deux autres complices en fuite.

Les éléments de la police judiciaire, après avoir pris toutes les dispositions nécessaires, ont investi le logement de l'un des deux complices en fuite et ont pu récupérer les objets volés, qui se composent de 29 téléphones portables de différentes marques, 2 appareils photos numériques et autres accessoires.

Selon le même communiqué, en date du 25 de ce mois, les policiers ont réussi à mettre la main sur les deux complices à travers les boulevards de la ville de Aïn Kercha, il s'agit de G.A., 26 ans et B.D., un jeune adolescent.

Lundi dernier, les quatre jeunes auteurs de ce vol par effraction ont été présentés devant le procureur de la République qui a ordonné la mise en détention provisoire des trois premiers cités pour constitution de bande de malfaiteurs, et vol de nuit par effraction. Quant au jeune adolescent complice, il est laissé en liberté provisoire.

Moussa C.

MÉDÉA

Recrudescence de la criminalité

Le constat qui est fait d'emblée dans ce bilan, c'est la recrudescence de la criminalité traduite par les chiffres qui relatent le nombre important des actes criminels perpétrés en 2014 sur le territoire du Titteri, comparativement à ceux enregistrés en 2013.

Les unités de la police judiciaire de la Gendarmerie nationale de Médéa ont eu à traiter 1 717 affaires dont 60 crimes et 1 657 délits alors qu'en 2013, les chiffres affichaient 1 581 affaires liées au crime.

On notera que la petite criminalité à Médéa consiste en les vols, les coups et blessures volontaires et les contraventions liées à la pratique commerciale illicite et informelle.

D'autre part, et concernant le crime organisé ayant trait au trafic de drogue, 92 personnes ont été arrêtées contre 121 en 2013. On remarquera dans ce sens que les chiffres sont sensiblement à la baisse. Cependant, il est important de signaler que la quantité de kif traité saisie excède les cinq kilogrammes, ajoutée à 577 comprimés psychotropes.

De la fausse monnaie a été confisquée et 4 faussaires ont été mis sous les verrous alors que 89 immigrants clandestins ont été incarcérés au moment où 9 autres ont été provisoirement mis en liberté. La police économique de son côté, a eu «du pain sur la planche». Ainsi, dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la prohibition, les gendarmes ont opéré 240 saisies de boissons alcoolisées, de charges explosives (pétards et autres), de produits cosmétiques, de tabacs, de vêtements, de téléphones portables, de viandes ainsi que moult autres articles.

Dans ce sens, 2 711 affaires (contre 2 552 en 2013) ont été traitées et 2 715 personnes interpellées (contre 2 567 en 2013) parmi lesquelles 46 sont sous les verrous. Là aussi, il n'y a pas de place au commentaire : les chiffres parlent d'eux-mêmes.

«Petite bouffée d'oxygène» concernant les dépassements et atteintes à l'urbanisme avec 36 affaires traitées (contre 45 en 2013), concernant également le pillage de sable, un volet dans lequel il est fait état de 17 cas (contre 39 en 2013). Dans 99 affaires relatives au vol de bétail, 27 personnes ont été mises sous mandat de dépôt.

On signalera que dans ce bilan relatif à la criminalité à Médéa, sont mentionnés ces vols récurrents de câbles électriques et téléphoniques dont, respectivement, 4 480 et 300 mètres.

Les hommes en vert ont à leur actif 103 descentes et opérations coup-de-poing qui ont ciblées les fiefs de la criminalité sur la zone territoriale du Titteri.

Démarche qui a permis l'identification de 141 245 personnes (contre 130 614 en 2013) et 70 907 véhicules contre 63 518 en 2013). Au total, 209 identifications se sont avérées positives contre 56 en 2014.

Il est important de préciser que le taux de couverture sécuritaire de la Gendarmerie nationale dans la wilaya de Médéa est estimé à 87,5%, ce qui n'est pas négligeable du tout. Cependant, une extension de compétence de cette institution sur l'ensemble du territoire du Titteri reste fortement souhaitable.

M. L.

SIDI-BEL-ABBÈS

Un agent agréé de vente de véhicules, accusé d'escroquerie, écroué

La Sûreté urbaine de Sidi-Bel-Abbès a, au début de la semaine en cours, arrêté un agent agréé de vente de véhicules, accusé d'avoir escroquer un jeune homme désireux de monter un projet de micro-entreprise de taxis.

Selon le communiqué de la cellule, la victime a, dans le but de créer sa propre entreprise, déposé un dossier au niveau de la Direction des transports. Celle-ci lui a donné l'accord d'acquisition de 10 véhicules auprès d'une agence de vente.

Le jeune homme a déboursé la coquette somme de 364 millions de centimes pour l'acquisition des véhicules et promesse lui a été faite de réceptionner dans les 15 jours qui suivent les voitures commandées.

La victime a attendu vainement pendant un long moment avant de se décider de se diriger vers le commissariat où elle a déposé une plainte. Lors de l'enquête, il s'est avéré que le mis en cause a encaissé ladite somme.

Ce dernier a été arrêté et présenté devant le procureur de la République de Sidi-Bel-Abbès qui l'a écroué.

A. M.

BLIDA

Accident mortel en plein cœur de la ville

Un homme de 52 ans a été tué hier dans un accident de la circulation survenu sur l'avenue Kritli-Mokhtar en plein cœur de la ville de Blida. La victime a été violemment heurtée par un véhicule qui roulait à toute vitesse alors qu'elle s'apprêtait à traverser la rue. Le corps de cette dernière a été transféré à la morgue de l'hôpital Frantz-Fanon.

M. B.

AÏN-TÉMOUCHENT

60 kilos de kif rejetés par la mer

Deux colis de 30 kilos chacun de kif traité ont été trouvés par les services des gardes-côtes dans deux plages différentes du littoral de la wilaya de Aïn-Témouchent, apprend-on de source bien informée. Le premier colis a été trouvé dans la plage de Bouzedjar (El-Amria) et le second à Ouardania (Oulhaça), la drogue était empaquetée dans une matière en plastique et portant des signes. C'est à la suite des vents qui ont soufflé ces derniers jours que la drogue a été découverte flottante à la surface.

Ce procédé de faire passer le kif par la mer est recouru par les narcotrafiquants après que toutes leurs tentatives de faire passer la drogue par la voie terrestre ont été déjouées par les services de sécurité. Une enquête a été ouverte par les services concernés.

S. B.

TRAFIC DE DROGUE À ANNABA

Arrestation de quatre individus dont une étudiante

Une bande de trafiquants de drogue et de psychotropes composée de quatre individus dont une étudiante a été épinglée, dimanche dernier, par les éléments de la police judiciaire du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Annaba. L'arrestation de cette bande s'est faite dans la localité de H'djar Eddis, commune d'El Bouni (Annaba).

Intervenant sur information et après une surveillance accrue de plusieurs jours des mis en cause, les éléments de la police judiciaire de la GN de Annaba, sur ordonnance du procureur de la République près le tribunal de cette ville, ont investi le domicile de l'un des membres soupçonné d'être le chef de la bande.

La perquisition du domicile a permis aux gendarmes de découvrir une importante quantité de cannabis ainsi que plusieurs dizaines de comprimés psychotropes destinés à la commercialisation. Présentés le lendemain, lundi, au parquet, les quatre trafiquants ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction.

A. B.